



# La Chapelle-Palluau

## Infos

Bulletin n°71  
Décembre 2020



La Chapelle-Palluau. Derniers vœux dans la salle polyvalente, rue de Douin



La Chapelle-Palluau. Xavier Prouteau élu maire pour la seconde fois



La Chapelle-Palluau. Epistream pose sa caravane le mardi au Gabius



La Chapelle-Palluau. Le festival Grat'Molla ne fêtera pas 30 ans

Cela aurait dû être une grande fête du rock et du punk, la programmation est annulée et reportée au 4 septembre 2021.



La Chapelle-Palluau. Des milliers de motards attendus ce week-end



La Chapelle-Palluau. Un jeune président pour le club de motards



La Chapelle-Palluau. Xavier Prouteau présente ses colistiers

Xavier Prouteau, maire sortant brigant un nouveau mandat, a conduit la liste 'S'investir ensemble, pour partager demain'. Sept membres font déjà partie de l'équipe municipale.



La Chapelle-Palluau. Nouveau succès pour le Café racer Vendée



La Chapelle-Palluau. La nouvelle salle A'Capella ranime les associations

Les représentants associatifs ont été invités, samedi, à découvrir la nouvelle salle polyvalente. Cela a permis aux élus de prendre connaissance de leurs projets pour 2021.



La Chapelle-Palluau. Le printemps a un nouveau poète

Christophe Bregant, auteur de poésies contemporaines, a posé ses valises en octobre dernier dans la commune. Son blog vient d'être remarqué par le journal Marianne.



La Chapelle-Palluau. Loïs Gauthier, un apprenti maçon aux mains d'or

Mobilisé à Paris et apprenti à Saint-Chemond-Buis, à la Construction Stéphanoise Babu, Loïs Gauthier va concourir en finale aux prochaines Olympiades des métiers.



La Chapelle-Palluau. Une journée pour découvrir la cueillette de maïs

Arlette Orsac, jeune agricultrice, a fait appel à une journée de solidarité paysanne pour aider au ramassage du maïs à la ferme la fleur au bec.



TÉMOIGNAGE. « Ça a été de plus en plus intime » : victime de chantage, Aliya publie son histoire

À 14 ans, elle tombe amoureux d'un homme sur Internet et lui envoie des photos d'elle nue. S'ensuit du chantage et la descente aux enfers. Elle revient sur son histoire avec Juste une histoire de nues.



Presse

Vendée. Le déploiement de la Fibre dans le département continue

Ce lundi 6 juillet 2020, Vendée Numérique a lancé, à La Chapelle-Palluau, la deuxième phase du déploiement de la Fibre dans le département. Objectif : 100 % du territoire raccordé au service d'ici 2023.



La Chapelle-Palluau. L'Union des combattants accueille sept recrues



La Chapelle-Palluau. Du pain et des aliments de dépannage au Ch'ti Canon



La Chapelle-Palluau. Des travaux en cours, place de l'Église



La Chapelle-Palluau. Un premier salon du livre au printemps



La Chapelle-Palluau. Le restaurant Le Gabius s'offre un nouveau départ

Avant qu'il puisse mettre la clé sous la porte le 5 avril, le restaurant Le Gabius va renouer de ses cendres et attend l'annonce officielle de reouverture nationale des bars-restaurants.



# Le mot du Maire

Comme le montre la couverture de notre bulletin d'informations, notre nouvel espace communal est prêt à l'emploi. Malgré un planning de travaux perturbé par le premier confinement, les travaux ont pu reprendre dans le respect des règles sanitaires, et le bâtiment être ainsi « livré » le jeudi 19 novembre. La commission de sécurité validant nos équipements le lundi 23 novembre. Malheureusement, les contraintes sanitaires, toujours d'actualité, ne nous permettent pas d'utiliser l'espace **A' Capella** comme nous le souhaiterions.

Le goûter des aînés, premier événement programmé le 13 décembre a dû être reporté et le peu d'éclaircies dans ce ciel de virus toujours actif nous oblige à annuler notre traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité prévue pour le 9 janvier 2021. Cette décision, difficile à prendre, s'impose pour protéger avant tout notre population. Vous découvrirez à l'intérieur de ce bulletin un descriptif des pièces composant cette structure.

Mais soyez convaincus que dès lors les conditions le permettront, nous inaugurerons dignement ce bel équipement chapellois.

Dans cette sinistreuse aigüe, il faut continuer à se mobiliser pour faire avancer les projets en cours avec notamment les constructions sur notre lotissement communal « les Rouillères » et plus particulièrement nos trois futurs locatifs « seniors » livrables en fin d'année 2021. Un article est consacré à ce dossier et vous donnera quelques précisions sur l'orientation, le volume, la surface et le positionnement des pièces.

Parallèlement, nous sommes ravis des acquisitions foncières effectuées sur notre commune, majoritairement par des jeunes couples primo-accédants. Cette jeunesse qui arrive est un gage de dynamisme et c'est à nous, élus, de faire le nécessaire pour maintenir et développer des services de proximité qui feront que l'on se sent bien à La Chapelle-Palluau et que l'on a envie d'y rester...

En attendant des jours meilleurs, où l'on pourra reprendre en main notre quotidien, je vous souhaite, au nom de l'équipe municipale, élus et agents, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui approche avec prioritairement un capital santé à l'épreuve de tous les maux.

Xavier PROUTEAU



# Vie Municipale

Séance du 9 août 2020

## Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

- Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	Parcelle	Nature du bien	Superficie
2020-4	14, rue de la Joussemière	AC 169-172	Maison individuelle + terrain agricole	3 936 m <sup>2</sup>
2020-5	2, impasse des Courrières	AD 71	Maison individuelle	1 188 m <sup>2</sup>
2020-6	5, rue des Pressoirs	AE 120	Maison individuelle	859 m <sup>2</sup>

- Signature le 06-08-2020 d'un avenant avec l'« APAVE » « mission Service Protection de la Santé : S.P.S. COVID » pour la construction de l'espace A'Capella : 1 351.25 € H.T.
- Signature le 24-08-2020 du devis de l'entreprise « Bodet Campanaire » pour le remplacement du moteur de volée de la cloche 3 : 2 146.80 €
- Signature des devis de travaux d'entretien du logement 4 au 26, rue des Sables :
  - o devis « EARL SIRE » pour la peinture : 5 428.13 €
  - o devis Maurice GUILBAUD pour refaire la salle de bain : 6 015.60 €
  - o devis Subélec pour la rénovation du tableau électrique : 1 263.42 €
- Signature pour mission Service Protection de la Santé (S.P.S.) et contrôle technique pour les locatifs des aînés :
  - o mission S.P.S. : 3 070.72 €
  - o contrôle technique : 1 968.00 €
- Signature d'un devis « SARL ATT » pour les vêtements de travail du nouvel agent à la cantine : 130.60 €

## Délibérations prises

### 1. Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif 2019 R.P.Q.S. avant le 30-09-2020

Projet de délibération :

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.



Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).



Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA »

### Résumé des données pour 2019

Nombre d'abonnés	295
Nombre d'habitants desservis	673
Linéaire de réseau hors branchements	362 mètres en unitaire et 6 888 mètres en séparatif soit 7 250 mètres linéaires
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0
Volume facturé	22 213 m <sup>3</sup>
Modes de gestion	Gestion en régie communale
Nombre d'ouvrages	1 lagune agrandie en 2016
Capacité en Équivalents-Habitants	900
Tarifs	Abonnement au service : 42 € Part variable par m <sup>3</sup> consommés : 1.37 € Participation pour le raccordement des nouvelles constructions : 2 500 €

## **2. Fixation du loyer du locatif 4 au 26, rue des Sables disponible au 01-10-2020**

Suite aux travaux de rénovation, le conseil municipal fixe le tarif du loyer à compter du 01/10/2020 à 350 €. Il s'agit d'un T2 à étage d'une superficie de 44 m<sup>2</sup> avec un garage préau.

- Au rez-de-chaussée : entrée, coin cuisine et séjour
- A l'étage : une chambre, une salle de bain et un WC

## **3. Désignation d'un référent pour la « mission locale »**

Il s'agit d'un organisme qui accompagne les 16-25 ans (emploi...). Valérie JOLLY a été désignée par le conseil municipal comme référente et participera à l'assemblée générale le 24-09-2020.

### **Informations diverses**

## **1. Suite à donner pour les demandes de stationnement de « food-truck »**

Le conseil municipal émet un avis favorable sur les demandes de stationnement sur la place de l'église pour un délai minimum de 3 mois payables à l'avance. Les tarifs ont été décidés dans la délibération du 17-07-2014.



## **2. Forfait téléphonie**

Actuellement, le forfait avec « Orange » pour 3 portables (1 pour chaque agent technique et 1 pour les élus) coûte 75.60 € mensuellement. En passant par « e-collectivités » qui a signé un marché avec SFR, le coût se réduit à 25.20 € par mois à partir du 1<sup>er</sup> octobre si le dossier administratif est validé.

## **3. Protection fonctionnelle des élus**

Suite à la loi engagement et proximité du 27-12-2019, l'état a décidé de verser à la commune la somme de 102 € pour la souscription d'un contrat d'assurance de protection fonctionnelle des élus à savoir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard du maire et des élus. Après renseignement, ce contrat est assuré par la SMACL sans surcoût.

## **4. Point sur les demandes d'occupation des salles**

Suite aux différentes demandes d'occupation de salles, le conseil municipal a décidé que seule la salle de l'ancienne mairie au 17, rue des Sables pourrait être louée ou mise à disposition gratuite sous réserve que le nombre de participants soit inférieur ou égal à 11 personnes pour respecter les contraintes sanitaires liées à la Covid 19. Cette décision pourra évoluer en fonction de l'état sanitaire.

Monsieur le Maire rappelle la circulaire préfectorale du 13-08-2020 : les rassemblements dans les salles communales ne peuvent accueillir qu'un public assis avec une distanciation d'un mètre entre chaque groupe d'au plus 10 personnes arrivées ensemble. Le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus pour l'arrivée, le départ et la circulation au sein de la salle. Il peut être retiré une fois assis dans le respect de la distanciation sociale.

Le propriétaire est responsable du :

- Nettoyage : aération avant-après, désinfection du sol, tables et chaises
- Organisation entrée-sortie
- Information des locataires

Il encourt une peine de 675 € et la fermeture de la salle par le préfet.

Le locataire est responsable :

- Du respect des gestes barrières (mise à disposition de gel hydroalcoolique : lavage des mains en entrant et en sortant)
- de la distanciation sociale

Sinon il encourt une amende de 135 €

## **5. Point sur la bibliothèque**

Ouverture le mercredi 30-09-2020 de 10h30 à 12h30 et ainsi tous les mercredis (10h30-12h30) et les samedis (10h-12h)

## **6. Changement de locataire pour le logement 1 au 01-09-2020**

## **7. Prestation conseil en organisation du personnel (voir délibération du 22-07-2020)**

Un premier rendez-vous le jeudi 1<sup>er</sup> octobre de 14h30 à 16h aura lieu pour faire le point sur les besoins de la commune entre les élus et le centre de gestion.

Les entretiens individuels des agents s'effectueront les jeudi et vendredi 26 et 27-11-2020.

## **8. Demande de l'association l'APEL pour la mise à disposition de l'espace A'Capella en 2021 pour un projet « 10 jours sans écran » + subvention**

Le conseil municipal a décidé une mise à disposition gratuite de l'espace A'Capella pour une journée à choisir entre les lundi, mardi, mercredi ou jeudi mais ne s'est pas prononcé sur la demande de subvention tant qu'elle n'a pas aussi été demandée à la commune de Palluau car il s'agit des deux écoles privées. La politique de participation financière sera harmonisée entre les deux communes.



# Vie Municipale

Séance du 7 octobre 2020

## Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

- Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	Parcelle	Nature du bien	Superficie
2020-7	2, rue des Sillons	AB 21	Maison individuelle	934 m <sup>2</sup>
2020-8	11, rue de la Joussemière	AD 84	Maison individuelle	1 165 m <sup>2</sup>
2020-9	9, rue des Champs	AE 15-16-24	Maison individuelle	2 413 m <sup>2</sup>
2020-10	29, rue des Sables	AD 125	Terrain à bâtir	400 m <sup>2</sup>
2020-11	Impasse des Moissons	AB 177	Terrain à bâtir	549 m <sup>2</sup>
2020-12	7, impasse du Brégeon	AB 7	Maison individuelle	660 m <sup>2</sup>
2020-13	8, rue du Rocher	AD 20-27	Maison individuelle	268 m <sup>2</sup>
2020-14	Impasse des Moissons	AB 182	Terrain à bâtir	511 m <sup>2</sup>
2020-15	Impasse des Moissons	AB 185	Terrain à bâtir	518 m <sup>2</sup>
2020-16	7, rue des Sables	AD 6-146	Maison	147 m <sup>2</sup>

- décision d'approuver le devis de l'entreprise « Igesol » de Belleville Sur Vie, pour l'étude géotechnique de conception des 3 locatifs pour les aînés pour un montant de 2 244 €
- décision d'approuver l'avenant n° 1 de l'entreprise « Herbreteau » (lot 15) pour un montant de + 267.48 €: nez de marche avec bords anti-dérapants
- décision d'approuver le devis de l'entreprise « O'clair » de Maché pour le ménage après travaux du logement 4 pour un montant de 156 €
- décision d'approuver le devis de l'entreprise Coulon-Febvre le 30-09-2020 pour des travaux de restauration de fenêtres dans un des locaux de l'ancienne CAVAC destiné au comité des fêtes pour un montant de 830.98 €
- signature pour les effacements de réseaux de 4 conventions pour un montant de 38 215 €
- signature d'un contrat de mise à disposition de Nadine GUINAUDEAU par l'association tremplin du « Poiré Sur Vie »

## Délibérations prises

### 1. Tarifs redevance assainissement 2021

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance assainissement 2021 selon les tarifs suivants :

- Part fixe par branchement : 42 €



- Par m3 consommés : 1.38 € (+ 1%)
- Les autres modalités restent conservées (voir délibération du 04/10/2006)

### 2. Solde de la participation financière OGEC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15/01/2020 mentionnant le 1<sup>er</sup> versement 2020 de la participation de fonctionnement à chaque OGEC :

- La Chapelle-Palluau : 11 379.23 €
- Palluau : 10 689.58 €.



Le coût d'un élève de l'école publique de Palluau pour l'année 2019-2020 étant de 727.88 € (l'année dernière 689.65 €), le montant dû à chaque OGEC pour 2020 est de :

- La Chapelle-Palluau : 24 020.04 € pour 33 élèves
- Palluau : 22 564.28 € pour 31 élèves

Il reste donc à verser pour chaque OGEC :

- La Chapelle-Palluau : 12 640.81 €
- Palluau : 11 874.70 €

Monsieur le Maire précise qu'à l'article budgétaire 6558 (participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques et privées), le crédit prévu était de 62 900 € or le réalisé s'élèverait à 65 176.76 €.

### 3. Approbation du rapport 2019 de la SAPL (Agence de Services aux collectivités locales de Vendée)

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

### 4. Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'échéance du contrat groupe actuel est fixée au 31 décembre 2021.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel).

Le contrat, souscrit en capitalisation et non pas en répartition (c'est-à-dire que les sinistres nés pendant la période d'assurance continuent d'être pris en charge par l'assureur, le cas échéant, au-delà de la fin du contrat),

# Vie Municipale

permet de garantir tous types de risques statutaires (maladie ordinaire, maternité et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail et maladie professionnelle, décès), avec éventuellement des choix possibles pour réaliser une part d'auto-assurance par le biais de franchises sur la maladie ordinaire par exemple. En outre, la collectivité peut choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

La procédure que va lancer le Centre de Gestion se fera sous la forme d'un marché public suivant la procédure avec négociation, compte tenu de la spécificité forte de ce type de contrat et des aléas qui sont difficilement quantifiables au moment de l'établissement du cahier des charges.

L'engagement des collectivités et établissements publics, à ce stade de la procédure, ne porte que sur l'intégration dans le panel des structures souhaitant participer à la consultation. L'assemblée sera à nouveau consultée lorsque le résultat de la mise en concurrence sera connu, afin qu'elle se prononce, au vu des propositions chiffrées, sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe conclu avec l'assureur retenu.

Le Maire propose à l'assemblée de donner autorisation au Centre de Gestion pour intégrer la « collectivité ou établissement public » dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

## Informations diverses

### 1. Tarifs de l'espace « A'Capella »

3 configurations de location sont proposées par la commission « voirie-urbanisme ».

### 2. Devis pour les travaux voirie chemin du Jard : 8 368.80€ par l'entreprise SEDEP

Devis accordé. Reste à définir une période de réalisation en fonction des conditions météorologiques.

## Séance du 4 novembre 2020

*Minute de silence pour un hommage de la commune à Samuel PATY, enseignant de 47 ans, sauvagement assassiné le 16-10-2020*

### Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

- Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	Superficie
2020-17	28, rue des Pressoirs	AE 33-98-99	Maison individuelle	288 m <sup>2</sup>
2020-18	11, rue de la Joussemière	AC 14	Maison individuelle	63 m <sup>2</sup>

- décision d'achat de 80 couteaux par la commune d'Apremont pour l'aérateur (terrain de football) acquis avec Apremont, St Etienne et Palluau pour un montant de 619.20 € T.T.C. à diviser par 4 soit 154.80 € T.T.C.
- signature d'une moins-value de 1 380 € T.T.C. avec l'entreprise de peinture Bétard (lot 15 de la construction de l'espace A'Capella)
- signature d'un devis de 636 € avec l'entreprise « Arbochapel » de La Chapelle-Palluau pour l'élagage des arbres dans les jardins de la mairie.

## Délibérations prises

### 1. Modification des statuts du syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L.5211-20-1 du code général des collectivités territoriales, le nombre des sièges de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, ou leur répartition entre les communes membres, peuvent être modifiés à la demande :

1° Soit de l'organe délibérant de l'établissement public ;  
2° Soit du conseil municipal d'une commune membre, à l'occasion d'une modification du périmètre ou des compétences de l'établissement public ou dans le but d'établir une plus juste adéquation entre la représentation des communes au sein de l'organe délibérant et l'importance de leur population.

Toute demande est transmise, sans délai, par l'établissement public à l'ensemble des communes intéressées. A compter de cette transmission, chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.



# Vie Municipale

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le présent code pour la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé.

La décision de modification est prise par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés.

Monsieur le Maire explique qu'afin de simplifier le fonctionnement du syndicat pour la gestion en tant qu'organisateur secondaire du transport scolaire vers les établissements scolaires d'Aizenay, il est proposé de :



- 1) Fixer la représentation des communes au sein du comité à 2 délégués (1 titulaire, un suppléant) pour chaque commune membre au lieu de 3 délégués (2 titulaires, un suppléant) et de 3 représentants et 2 suppléants pour la communauté de communes du Pays des Achards au lieu de 9 représentants (6 titulaires et 3 suppléants).

Ainsi le nombre de membre est fixé à 13 représentants titulaires (au lieu de 26) et 12 représentants suppléants (au lieu de 13).

- 2) Modifier la composition du bureau (article 8 des statuts « Bureau du syndicat »). Le bureau sera constitué du Président et des 3 vice-présidents et non plus du Président de 3 vice-présidents et de 5 membres.

Il apparaît également nécessaire de mettre à jour les statuts en remplaçant **Conseil Général par Conseil Régional** suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré aux régions les compétences exercées par les départements en matière de transports non urbains, qui deviennent des autorités organisatrices de transports (AOT).

Ainsi l'article 9 relatif aux ressources du syndicat est également mis à jour de la manière suivante :

**Statuts actuels** : « Les ressources du syndicat mixte sont constituées :

- Les participations des familles, usagers du service, pour la part non prise en charge par le conseil général,
- Les contributions éventuelles des membres, en substitution de la participation des familles,
- Les subventions, notamment celles du Conseil Général,
- Les participations des membres déterminées au prorata du nombre d'élèves transportés, originaires de chaque commune et présents à la rentrée scolaire précédant l'exercice comptable. »

**Modification proposée** : « Les ressources du syndicat mixte comportent :

- Les frais de gestion versés par le conseil Régional,
- Les participations des membres déterminées au prorata du nombre d'élèves transportés, originaires de chaque commune et présents à la rentrée scolaire précédant l'exercice comptable.»

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

## 2. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée par délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2020.

Le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant initial des attributions de compensations l'année de l'adoption de la fiscalité professionnelle unique et lors de chaque transfert de charges ultérieures.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 21/09/2020 pour évaluer le montant des charges transférées dans le cadre du transfert à la communauté de communes de la gestion du Château renaissance et de la base de loisirs d'Apremont.

Monsieur le Maire communique au conseil le rapport de la CLECT joint à la présente délibération.

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, ce rapport est remis à tous les conseils municipaux du territoire Vie et Boulogne qui disposent d'un délai de 3 mois pour l'approuver dans les conditions de majorité prévues au 1<sup>er</sup> alinéa du II de l'article L5211-5 du CGCT (2/3 au moins des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale).

Monsieur le Maire précise que toutes les communes doivent se prononcer, même si elles ne sont pas directement concernées par le transfert de compétence.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

## 3. Approbation des rapports annuels d'activités de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.)

Après présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité les bilans annuels suivants :

- 1- Bilan annuel de l'activité
- 2- Bilan annuel des Ordures Ménagères
- 3- Bilan annuel du SPANC
- 4- Bilan annuel de la lutte contre les nuisibles



## 4. Taxe aménagement 2021

La taxe d'aménagement est une taxe perçue par les communes sur les permis de construire ou les déclarations de travaux. Son montant est calculé sur une surface déclarée multiplié par un pourcentage pouvant aller de 1% à 5%

Notre dernière délibération fixant son taux datait du 06-11-2014

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal fixe à 2.5% le taux de la taxe d'aménagement à compter du 01-01-2021

## 5. Décisions modificatives budgétaires

### D.M.1

En 2019 un branchement d'eau pour la salle polyvalente de 1 429,32€ au compte 21531 a été mandaté. Or, le compte 21531 est amortissable. Compte-tenu de la somme, on peut amortir en un an mais il faut prévoir la Décision Modificative suivante :

#### Fonctionnement

6811 (chapitre 042) + 1 430  
023 - 1 430

#### Investissement

021 - 1 430  
28031 (chapitre 040) + 1 430

### D.M.2

En 2017, la commune a réglé la somme de 3 360 € pour des études à Soliha pour la réhabilitation en locatifs de l'ancienne mairie au 17, rue des Sables. Cette étude n'a pas été suivie de réalisation de travaux donc il faut faire l'écriture comptable avec la décision modificative budgétaire suivante :

#### Fonctionnement

Dépense 023 pour - 3 360 €  
Dépense 6811 (042) pour + 3 360€

#### Investissement

Recette 021 pour - 3 360 €  
Recette 28031 (040) pour + 3 360€

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à réaliser les deux décisions modificatives.

## 6. Validation de l'Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) pour la construction de 3 locatifs destinés aux aînés avant la consultation des entreprises

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'Avant-Projet Sommaire et prend acte de la consultation d'entreprises

pour 12 lots pour une estimation totale des travaux à 349 350 € H.T.

## 7. Avis sur le recrutement d'un éducateur sportif pour animer une politique sportive auprès des jeunes et des séniors

Le groupement jeunes du pays de Palluau regroupant les clubs de l'USSEPLCP (Union Sportive Saint Etienne-Palluau-La Chapelle-Palluau) et de l'E.S.P.M. (Entente Saint Paul-Maché) a recruté à mi-temps un éducateur sportif pour encadrer les catégories de jeunes footballeurs de ces deux entités regroupées désormais dans une seule et même structure sportive. Il est proposé aux six communes concernées par ce projet de territoire (Saint Paul Mont Penit, Grand'Landes, Maché, Palluau, Saint Etienne du Bois et La Chapelle-Palluau) de s'appuyer sur les compétences de cet éducateur pour mener et animer une politique sportive auprès des jeunes et des séniors de ce territoire. La part communale du budget de fonctionnement s'élève à 2 916 € pour une année. Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet.



## Séance du 2 décembre 2020

### Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

- Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	Superficie
IA 2020-19	2, impasse du Brégeon	AB 20	Maison individuelle	634 m <sup>2</sup>
IA 2020-20	4, rue du Vieux Bourg	AD 3	Maison individuelle	132 m <sup>2</sup>
IA 2020-21	Rue des Sables	AD 149	Terrain à bâtir	1 035 m <sup>2</sup>
IA 2020-22	6 rue du Rocher	AD 16	Maison individuelle	70 m <sup>2</sup>
IA 2020-23	4 rue des Champs	AE 48	Maison individuelle	1 324 m <sup>2</sup>

- signature d'un devis le 19-11-2020 avec le cabinet JMS consultant pour une prestation de conseil en finances locales, analyse et stratégie financière pour un montant de 2 856 € par an de 2021 à 2023.

- signature d'un devis de 2 793.60€ avec e-collectivités Vendée pour la mise en service d'un serveur pour la comptabilité avec Berger Levrault pour 2 utilisateurs (abonnement annuel de 1 857.60€ et mise en service 936 €)

# Vie Municipale

- paiement d'une facture de 1 729.20 € à l'entreprise de Jean-René AVRIT pour réparer l'écoulement des eaux pluviales à l'ancienne salle polyvalente rue de Douin
- signature d'un devis pour mise en place d'un extincteur par V.P.I. à l'étage de la mairie : 137.40 €

## Délibérations prises

### **1. Présentation par le référent sûreté de la gendarmerie (l'adjudant-chef Jean-Luc PIERRE) d'un projet de pose de vidéoprotection**

Les élus ont pris note de l'exposé et vont étudier l'opportunité d'un tel projet de protection contre la délinquance et les incivilités.

### **2. Demande d'une aide financière au département pour la construction de 3 locatifs pour les ainés de 17 370.36 € au titre du fonds de relance**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal :



- la délibération du 12-02-2020 approuvant le programme de construction de trois locatifs à destination des ainés au lotissement « Les Rouillères » rue Jean Gabin
- la délibération du 04-11-2020 validant l'Avant-Projet Sommaire proposé par le cabinet RIGOLAGE

Le conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessous et demande une aide au département de la Vendée au titre du fonds de relance pour un montant de 17 370.36€

DEPENSES	Montant H.T.
Etude de faisabilité	4 550 €
Architecte : maîtrise d'œuvre	28 821.38 €
Travaux de construction des trois logements	349 350 €
Contrôle technique	1 640 €
Coordonnateur sécurité	2 558.93 €
Etude de sol	1 870 €
assurances	5 500 €
Taxes	7 078 €
Révisions	5 027 €
divers	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>409 395.31 €</b>
RECETTES	Montant
emprunt	392 024.95 €
Aide financière du département	17 370.36 €
<b>TOTAL</b>	<b>409 395.31 €</b>

### **3. Convention avec le SyDEV pour le programme annuel de rénovation de l'éclairage public**

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le SyDEV souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de rénovation.

Il propose donc, outre la réduction des délais d'étude et la constitution d'un stock de matériel, que la collectivité définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage. Cette enveloppe budgétaire doit permettre au SyDEV de commander (dès l'établissement du rapport de visite de maintenance) les matériels nécessaires à la rénovation préalablement à la conclusion d'une convention par affaire (cette procédure ne modifie nullement le fonctionnement actuel de la gestion des dossiers de rénovation, notre engagement budgétaire n'étant effectif qu'après la signature de chaque convention précitée).

Suite à une évaluation des besoins de la collectivité établie sur la base de l'année précédente et sur la base de la rénovation à programmer (suite à l'enquête de besoins), il est nécessaire de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à cette rénovation, à hauteur de 1 000 €. Le conseil municipal donne un avis favorable pour 2021.

### **4. Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion**

Le service de médecine préventive du Centre de Gestion, auquel la commune adhère, exerce ses activités au bénéfice des agents des collectivités de Vendée depuis près de 30 ans. En 2012, il a été proposé aux collectivités qui le souhaitent d'adhérer au service de médecine préventive, par le biais d'une convention pluriannuelle qui arrive à son terme le 31 décembre 2020.

Par ailleurs, depuis quelques années, le service est confronté, comme tous les services de médecine du travail, à la difficulté de recruter des médecins du travail en nombre suffisant pour assurer le suivi de près de 13 000 agents sur le département. Afin de répondre au mieux aux attentes des collectivités et en fonction des moyens dont le CDG dispose, le service va être réorganisé en 2021.

Ainsi, les missions des infirmiers vont être élargies pour leur permettre de réaliser des visites initiales et programmer des visites périodiques avec une fréquence maximale de 4 ans (les agents techniques tous les 2 ans et le personnel administratif et de cantine tous les 4 ans), conformément à ce qui se fait dans le secteur privé et dans la fonction publique d'Etat. Ils assureront, en coopération étroite avec le médecin de prévention, le suivi des agents en réalisant notamment des examens infirmiers périodiques sur l'ensemble du département.

Quant au médecin, il coordonnera, sous sa responsabilité, les missions des infirmiers et assurera en priorité les visites d'aptitude pour les agents qui rencontrent des difficultés particulières.

Comme pour la précédente convention, le financement de la prestation sera constitué de deux éléments : une



# Vie Municipale

cotisation annuelle, ouvrant droit aux services mutualisés (conseils sur les conditions de travail, l'hygiène des locaux, la protection des agents contre les nuisances et les risques d'accidents, les adaptations des postes, des techniques, l'accessibilité des locaux aux agents handicapés, avis sur situations individuelles ou collectives particulières, participation au CHSCT locaux, etc.), et dont le taux est fixé à 0,15 %, assise sur la masse salariale, à l'instar de la cotisation versée pour l'adhésion au Centre de Gestion ; un tarif « à l'acte », s'élevant à 46 € pour chaque visite effectuée par le médecin de prévention ou l'infirmier en santé au travail, à la demande de la collectivité quelle qu'en soit la cause (visite périodique, visite d'embauche ou initiale, visite de reprise, visite complémentaire, etc.). Le conseil municipal renouvelle cette adhésion.

## 5. Demande subvention de l'APEL pour le projet « 10 jours sans écran »

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 100 € et rappelle qu'une subvention de 640 € a été versée en 2020 et la mise à disposition gratuite de l'espace A'Capella le jour de la conférence.

## 6. Registre de sécurité dématérialisé

L'entreprise « registre securite.com » filiale de V.P.I. (entretien des extincteurs communaux) propose 60 € T.T.C. le registre et un coût d'installation et de paramétrage de 300 € T.T.C. (quel que soit le nombre de registres). Le Conseil municipal décide d'installer 3 registres de sécurité dématérialisés pour l'espace A'Capella, la cantine-garderie et l'atelier avec les engins (vérifications périodiques et formation et habilitation du personnel)

Pour le reste, les registres « papier » sont conservés :

- église (chauffage + extincteurs + électricité)

- petite chapelle (électricité)
- mairie (extincteurs + électricité + eau)
- poste de relevage (électricité)
- bibliothèque (climatisation + extincteurs)
- foot (électricité + extincteurs + contrôle des buts + défibrillateur + eau)

Coût : 3 registres \* 60 € = 180 € T.T.C. par an + 300 € T.T.C. d'installation

## Informations diverses

### 1- Application gestion des arrêtés de voirie

Madame Fanny VRIGNEAU a assisté à une démonstration de logiciels pour la rédaction des arrêtés de voirie. Le coût de la licence annuelle serait de 585 € auquel va se rajouter les frais de formation et de mise en service de 757.14 € (à ne payer qu'une fois) pour 7 communes adhérentes. Monsieur le Maire a donné un accord de principe qui devait être rendu au 27-11-2020. L'intérêt de cette application réside dans l'actualisation et la fiabilité des références aux textes législatifs.



### 2- Amendes de police

L'Etat rétrocède aux communes le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article [L2334-24](#) du CGCT). La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune. La répartition de ce produit est effectuée en fonction de la longueur de voirie appartenant à chaque bénéficiaire. La dotation s'élève à 3 467.27 € pour 2020.

## Etat-civil

### ➤ 10 Nouveaux nés 2020 dont :

- ☞ Valentine BOISSEAU – 6 février
- ☞ Basile ROUSSEAU – 29 février
- ☞ Mathis GUIBERT – 21 septembre
- ☞ Luna ESNAULT – 29 octobre
- ☞ Lison GIROU – 31 octobre
- ☞ Thaïs ECOMARD – 28 novembre



### ➤ 2 Baptêmes civils 2020

- ☞ POULAIN-CLENET Lou et Zaïg



### ➤ Félicitation aux mariés 2020

- ☞ OIRY Xavier & GAILLARD Marine – 8 août
- ☞ CHEVOLLEAU Jean-Marc & RABILLARD Anne – 29 août



### ➤ Celles et ceux qui nous ont quittés en 2020

- ☞ GUILLET Marcelle – 12 janvier - 74 ans
- ☞ BESSON Geneviève épouse THOMAS – 15 mars- 86 ans
- ☞ HIBLE Françoise, épouse BIRET – 13 février - 86 ans
- ☞ GUILBAUD Damien – 20 février - 57 ans
- ☞ GENET Gérard – 1 mars- 63 ans
- ☞ GUSTON Patrick – 23 avril - 52 ans
- ☞ STEVENS Martin – 12 avril- 59 ans
- ☞ RABAUD Michel – 10 mai - 90 ans
- ☞ JAUFFRIT Armand – 11 mai - 85 ans
- ☞ POLITEAU Jules – 29 août - 90 ans
- ☞ LETARD Gérard – 1 septembre - 76 ans
- ☞ DARD Marie-Madeleine – 28 octobre - 72 ans
- ☞ CHEVOLLEAU Jean – 27 octobre - 86 ans



# SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay

## ➤ Bilan du programme de travaux sur les cours d'eau et marais

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a engagé en 2019 une **étude bilan du Contrat Territorial 2015-2019** qu'il coordonne dans le cadre de la mise en œuvre du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**. Sur les cours d'eau et marais du bassin versant, les travaux suivants ont été réalisés :



*Un exemple de travaux réalisés :  
la renaturation du Ligneron*

- 49 km de ripisylve restaurés
- 23 km de fossés de marais doux ou d'étiéris en marais salés curés
- 206 points d'abreuvement impactant le cours d'eau aménagés
- 45 km de berges restaurés par technique mixte, adoucissement de berges et/ou mise en place de clôtures
- 23 ouvrages hydrauliques aménagés pour la continuité écologique
- 3 km de plantations en rive
- 11 km de cours d'eau renaturés
- 34 petits ouvrages de franchissement aménagés pour la continuité écologique
- 1 frayère à brochet créée
- gestion des plantes exotiques envahissantes.

Ces travaux et actions d'accompagnement représentent un budget de **3 040 152 €** soldés fin 2019 (et 622 102 € restant à réaliser en 2020). Essentiellement conduit par le **Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay** dans le cadre de l'exercice de la **compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), ce programme pluriannuel a été mis en œuvre grâce au soutien financier de **l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**, du **Conseil Départemental de la Vendée** et du **Conseil Régional des Pays de la Loire**, portant le taux moyen de subventions publiques à 64 %.

Le reste à charge est financé par les maîtres d'ouvrage, principalement par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, grâce aux contributions budgétaires des **Communautés de communes** concernées par le bassin versant : **Pays de Saint Gilles Croix de Vie, Vie et Boulogne, Pays des Achards, Challans Gois Communauté** et **Océan Marais de Monts**.

Pour certaines actions (abreuvoirs, clôtures et passages à gués), les exploitations agricoles et communes bénéficiaires ont participé financièrement aux travaux.

D'autres structures sont intervenues ponctuellement : la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les communes de Saint Hilaire de Riez et d'Aizenay, le Conseil Départemental de la Vendée ou encore la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Parallèlement, des actions ont été mises en œuvre pour la **qualité de l'eau**, en particulier par **Vendée Eau** (restauration de mares...) et le Syndicat Mixte. Les **partenaires agricoles** se sont également fortement investis et **275 exploitations agricoles** se sont engagées volontairement dans le contrat.

**Un nouveau programme d'actions** sera défini pour les 6 prochaines années, en concertation avec l'ensemble des acteurs, visant à concilier qualité des cours d'eau et des marais et usages de l'eau.

### Contact :

Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay  
ZAE du Soleil Levant - 2 Impasse de l'Aurore - 85800 GIVRAND  
Tél. : 02.51.54.28.18 - marais.vlj@orange.fr - www.vie-jaunay.com



# Espace A' Capella

L'Espace A'Capella fait 646,70 m<sup>2</sup>, elle se compose d'une scène de 62 m<sup>2</sup>, un hall bar s'ouvrant sur la salle par le biais d'une cloison mur mobile de 52,50 m<sup>2</sup>, de sanitaires, une cuisine office de 75 m<sup>2</sup>, de rangements, de loge de 12,90 m<sup>2</sup>.

Il y aura 3 configurations de location :

- La salle dans son intégralité, **en bleu** (190 places assises ou 289 places debout)
- Le hall bar + **espace violet** de 201 m<sup>2</sup> (190 places assises)
- Le hall bar + **espace vert** de 100 m<sup>2</sup> (110 places assises)

Les tarifs seront définis en janvier 2021, des commissions se réunissent pour retravailler sur les tarifs et l'organisation interne.



## Les cuisines

Une cuisine équipée d'une chambre froide, d'armoire maintien en température, de four, plaques électriques, tables inox, armoire chaude mobile, hotte, plonge, lave-vaisselle, chariot de service



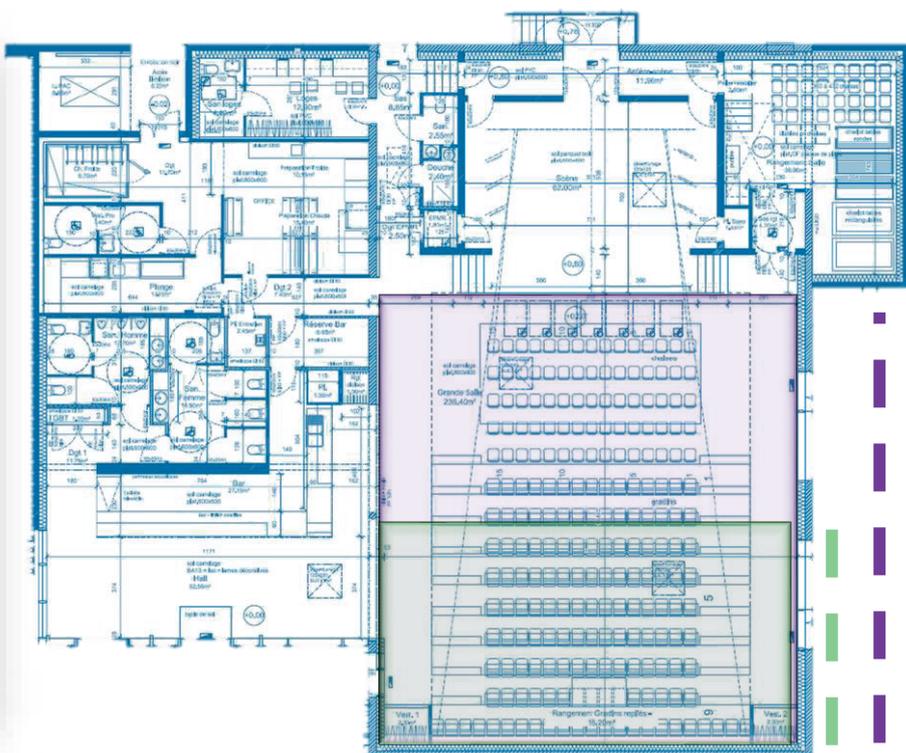
Le bar est équipé de 2 armoires réfrigérées et 2 lave-verres



## Configuration Spectacle

L'Espace A'Capella se transforme en salle de spectacle avec ses loges prêtent à accueillir une troupe de théâtre !

Et oui les gradins de la salle sont mobiles et rétractables, avec une capacité de 219 places assises. Ils permettront aussi de cloisonner la salle, selon le choix de superficie à louer.



# Voirie – Urbanisme –

## ➤ Locatifs des aînés au lotissement Les Rouillères

En 2018, une enquête sur les besoins des aînés a été réalisée : trois familles recherchaient un plain-pied, deux chambres et environ 200m<sup>2</sup> de terrain pour location.

Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée en février 2020 avec la SPL (Société publique locale), pour la construction de trois logements locatifs type T3 sur l'ilot A, d'un budget prévisionnel de 400 000€.

La commune a lancé un appel d'offres pour trouver un maître d'ouvrage – architecte en mars 2020. Le cabinet **RIGOLAGE** de La Roche-sur-Yon a été retenu par délibération en juillet 2020.

Ainsi, en octobre ont eu lieu les premières présentations des esquisses des futurs logements, et après quelques modifications, la commune a validé les plans ci-dessous.

Une étude des sols a été faite par **IGESOL**.

La commune devrait lancer des appels d'offres au mois de janvier-février.



### Description d'un logement :

- Une entrée de 3.96 m<sup>2</sup>
- Un séjour de 30.55 m<sup>2</sup>
- Une chambre de 11,59 m<sup>2</sup> avec placard
- Une chambre de 12,01 m<sup>2</sup> avec placard
- Une salle de bain de 5.71 m<sup>2</sup>
- Un WC de 1.90 m<sup>2</sup>
- Un dégagement-couloir de 3.10 m<sup>2</sup>
- Un garage de 25,17 m<sup>2</sup>
- Un jardin clôturé





# Affaires scolaires



## ➤ Ecole privée Saint Joseph

En regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec l'école Sainte Agnès de Palluau, nous formons une école de 5 classes qui accueille 128 élèves de la très petite section au CM2 depuis le mois de septembre.

Cette année, nous profitons du Vendée Globe pour observer l'océan sous tous ses aspects au travers du thème « Raconte-moi la mer... ». Dans les classes, nous ferons des expériences autour de l'eau, nous parlerons de la flore et la faune marine, nous découvrirons différents moyens de transport en mer, différents sports, métiers...

Avec le contexte sanitaire que nous connaissons, une seule classe a été autorisée à se rendre aux séances de piscine du Poiré Sur Vie (CP-CE1). A ce jour, les rencontres habituelles avec les autres écoles du secteur pour des défis (sportifs, lecture, cross...) sont suspendues. Normalement, les élèves du CP au CE2 bénéficieront de séances de musique menées par un professionnel.

Bien que les évènements se fassent plus rares, voici quelques actions que l'école a menées en ce début d'année ou va vivre prochainement :



Equipe éducative 2019 2020 (enseignantes et ASEM)

## ➤ « Nettoyons la nature »

Les élèves ont sillonné les rues pour ramasser les déchets dans le cadre de « Nettoyons la nature » 2020 ! Ils ont collecté plus de 4 kgs de déchets. Cette opération sensibilise les élèves à la protection de l'environnement.



## ➤ La prévention routière

Comme chaque année, les élèves de CP et CE1 bénéficieront de plusieurs séances de prévention routière. Les plus jeunes apprendront les règles de base du piéton et les CE2 aborderont les postures du cycliste. Après la théorie en classe, les élèves de CE1 feront un parcours à pieds dans la commune pour mettre en application ce qu'ils ont appris. Les CE2 mettent en pratique le vélo dans la cour de l'école.



Pour l'équipe enseignante du RPI,  
Aline TARAUD

Pour tout renseignement sur l'école et le fonctionnement du RPI, n'hésitez pas à nous contacter au 02 51 98 61 52.

Vous pouvez aussi visiter notre site internet :  
<http://rpi-palluau-lachapelle.fr/>

# Affaires scolaires

## ➤ Retraite de Maryline

Ainsi que nous vous l'avions annoncé dans le précédent bulletin, notre Responsable cantine, Maryline BUSSONNIERE a donc pris sa retraite le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

Le Conseil municipal au complet, ainsi que ses collègues étaient présents le 21 octobre afin de lui rendre hommage pour les 31 années passées auprès des enfants pour la cantine et la garderie dont 8 années au sein de la collectivité.

Pour un instant convivial apprécié de tous malgré les règles sanitaires, nous avons pu tout de même enlever nos masques pour déguster un beau et délicieux gâteau créé par Fanny notre secrétaire, et boire le verre de l'amitié pour fêter ainsi une longue et heureuse retraite à Maryline, après un petit discours de Monsieur le Maire et la remise des cadeaux.



Christelle GUILBAUD a repris les rênes du service cantine-garderie, assistée par Nadine GUINAUDEAU.

Le sourire est toujours de mise !!



# Vie associative

## ❖ Réunion des Associations - octobre 2020



Le samedi 10 octobre, les représentants des associations chapelloises étaient conviés à la réunion annuelle organisée par la commission CCAPA.

Venus nombreux, ils déclaraient une année 2020 bien morose en festivités, avec l'envie malgré cette situation de programmer à nouveau les événements qui animent habituellement notre commune.

La visite de l'Espace A'CAPELLA confortait l'envie de cocher quelques rendez-vous au calendrier des réservations 2021.

## ❖ Hopopope

Non le Festival GRAT'MOILA n'est pas mort, il fait comme vous tous, il respecte juste les gestes barrières !

Nous allons tous bien et vous confirmons la 30ème édition, à La Chapelle-Palluau, samedi 4 septembre 2021.

Et d'ici là sait-on jamais, peut être un Tremplin GRAT'MOILA, réservé aux jeunes groupes vendéens.

Si c'était le cas, grande 1ère cette année, car il se déroulerait dans la nouvelle salle du ZEN'it de la Chapelle Palluau, mais nous n'en sommes pas encore là.

Toute l'équipe de l'association HOPOPOPE vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.



**Hopopope**

Frédéric GUILLON (Président)

06.07.23.58.98

Titoo

# Vie associative

## ❖ Les Bicylindres d'enfer

Bonjour à tous,

Après une année 2020 compliquée pour nous tous, le moto-club « Les bicylindres d'enfer » se projette sur l'année 2021 avec beaucoup d'espoirs, tant dans le domaine de la santé et du bien-être de tous, que dans le domaine évènementiel propre à notre association.

En effet, notre équipe regroupant une trentaine de motards et motardes passionnés planche sur les animations historiques du club qui connaissent chaque année un réel succès. Nous vous proposons donc nos 2 évènements majeurs. Tout d'abord, le « Triple Effort » en février est ouvert à un large public où chacun pourra tester ses qualités au baby-foot mais aussi au palet. Les binômes constitués s'affrontent sous forme de tournoi, le tout dans une ambiance très conviviale et nous espérons bien profiter de notre nouvel espace communal pour accueillir encore plus de joueurs et joueuses.

Nous aurons eu tout juste le temps de digérer cet évènement qu'il faudra s'affairer à organiser notre légendaire rallye moto, se déroulant début mai, avec une météo toujours ensoleillée. Avis aux amateurs pour combiner épreuves, énigmes et ballade moto avant de nous retrouver pour une soirée festive avec remise des lots pour le tiercé gagnant des équipages.

L'association approche, lentement mais sûrement, les 30 années d'existence. Un rajeunissement des effectifs insufflé un élan de jeunesse, qui booste quelque peu nos anciens qui auraient tendance à devenir un peu trop pantouflard ☺. Cet élan amène avec lui de nouvelles idées qui nous permettront de poursuivre notre route. Nos rendez-vous dominicaux sont l'occasion de belles balades à travers notre Vendée et notre sortie annuelle lors du week-end de l'ascension est toujours un moment très attendu pour découvrir nos belles régions de France.

Si toutefois vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter l'association via le secrétariat de la mairie de notre belle commune.

Nous vous souhaitons une belle année 2021 (ça pourra difficilement être pire que 2020), de la réussite dans vos projets personnels et professionnels, et surtout une bonne santé pour vous et vos proches.

Gaaaaazzzzzzzzz !!!!

PROUTEAU Clément



Contact :

Clément PROUTEAU (Président)

06.22.99.30.20

clem.prouteau85@orange.fr

## ❖ Les Pièces Montées

### Les Pièces Montées sur les planches pour de nouvelles aventures fin 2021

Après avoir joué leur pièce « Vendécosse » à 16 reprises, les Pièces Montées ont repris le chemin de l'écriture pour la suite des aventures de Milien Tendu, de sa sœur Berthe, de la Bouillon et des Faitouts. « *Nous avons joué la dernière fois juste avant le 1<sup>er</sup> confinement à Saint-Paul-Mont-Penit* », se réjouissent les acteurs, qui n'ont désormais qu'une hâte « *retrouver le public. L'acte 1 de la nouvelle pièce est bouclé, l'acte 2 est quasiment terminé* », confient-ils. Début 2021 sera consacré à l'apprentissage du texte et aux répétitions, avant de pouvoir jouer en fin d'année. Et nouveauté, la troupe se produira sur plusieurs week-ends à La Chapelle-Palluau. « *Nous n'irons plus jouer à droite à gauche, sauf exceptions. Nous souhaitons en effet rester à domicile le plus possible, d'autant que nous disposons désormais d'une vraie salle de spectacle. Nous remercions la municipalité* ». Mais la troupe ne change en rien sa volonté de jouer au profit des associations du secteur qui en feront la demande. « *Il ne faut pas hésiter à nous contacter* ».

Les Pièces Montées ont tenu leur assemblée générale en septembre et ont élu leur bureau :

- Président : Patrick ROBINEAU
- Vice-président : Didier DAVIET
- Président d'honneur : Jean-Luc BESSON
- Trésorière : Edith ANGIBAUD
- Trésorière adjointe : Véronique ROBINEAU
- Secrétaire : Noëlla RAVON



Contact :

Patrick ROBINEAU (Président)

06.84.98.03.03

Patrick.robineau@wanadoo.fr

Pour suivre la suite des aventures rocambolesques des Pièces Montées à la Métairie, rendez-vous fin 2021 à la Chapelle Palluau les 19, 20, 21, 26, 27 et 28 novembre, les 3, 4 et 5 décembre.

# Vie associative

## ❖ L'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.)

L'Association de Parents d'Elèves du RPI a plusieurs missions. En effet, elle se doit d'accueillir et d'accompagner l'ensemble des parents, d'animer la vie de l'école, de partager des moments de convivialité mais elle souhaite surtout améliorer la vie des élèves au sein des établissements en lien avec l'équipe pédagogique (Sainte-Agnès à Palluau et Saint-Joseph à La Chapelle-Palluau).

C'est pour cela que l'APEL organise et participe à différents événements tout au long de l'année :

↳ La conférence « 10 jours sans écran » le 26 janvier 2021 à l'espace « A 'Capella » de la Chapelle Palluau.

↳ La kermesse des enfants, le 20 juin 2021

↳ Diverses ventes : jus de pomme, pizzas, paniers de légumes, sapins de Noël...

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2021 !



### Contact :

Esther CHAUVET (Présidente)  
apelrpi85670@gmail.com  
5 rue de l'école-  
85670 La Chapelle-Palluau

De gauche à droite :

Esther CHAUVET (présidente), Elsa RECULEAU (trésorière), Delphine BUTEAU (secrétaire), Sophie DELANDES (vice-trésorière), Sabine PUAUD (membre) et Mikael CHAUVET (membre)

## ❖ Organisme de gestion de l'Enseignement Catholique



### LES MISSIONS DE L'OGEC

- Assurer le fonctionnement de l'école et entretenir les bâtiments
- Employer du personnel non enseignant
- Soutenir les projets pédagogiques et penser au bien-être des enfants.



### LES PROJETS DE L'OGEC POUR 2020-2021

Fusion des OGEC de l'école Sainte Agnès de Palluau et de l'École Saint Joseph de La Chapelle-Palluau pour un OGEC unique RPI

### LE BUREAU 2019 - 2020

Non défini à ce jour. Il sera établi après l'Assemblée Générale, le 15 décembre 2020, en visioconférence.

### LES EVENEMENTS A VENIR

- **Vente de Viennoiseries**, livraison à domicile le **Dimanche 7 février 2021** pour les communes de Palluau et La Chapelle-Palluau
- **Fête des écoles**, le **Dimanche 20 juin 2021**, sous réserve d'un contexte sanitaire meilleur. Dans tous les cas, une vente de repas sera organisée afin de marquer la fin de l'année, avec le maintien de la tombola (1er lot : un baptême en hélicoptère pour 3 personnes)

### DEVENIR MECENE

**Vous souhaitez apporter votre aide ? Pour agir demain, nous avons besoin de vous aujourd'hui !**

Un don de particulier permet de bénéficier de 66% de réduction d'impôt, pour une entreprise, c'est une réduction de 60% sur l'impôt sur les sociétés.

Le mécénat est l'affaire de tous. Alors n'hésitez pas à parler de nos projets autour de vous.

Pour pouvoir défiscaliser son don (recevoir une attestation fiscale) :

➤ Vous pouvez vous rendre sur le site : <https://www.ddec85.org/enseignement-catholique-85/don/>

➤ Vous pouvez contacter la présidente au 02.51.98.61.52 afin qu'elle vous accompagne pour la démarche.

### Contact :

02.51.98.59.55

[ogecrpi85670@gmail.com](mailto:ogecrpi85670@gmail.com)

N'hésitez pas à aller sur le site internet :

<http://rpi-palluau-lachapelle.fr>

Les membres de l'OGEC vous souhaitent de belle et heureuse année 2021 !

# Vie associative

## ❖ Comité des Fêtes

Bonjour à toutes et tous,

Le comité des fêtes de La Chapelle Palluau est heureux, malgré cette année triste en événements et si difficile à passer, de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021 à vous-même et vos proches.

Aujourd'hui, le comité compte douze personnes heureuses de vous apporter ce qu'ils pensent être le mieux en ce qui concerne les animations ainsi que le matériel mis à disposition des associations et des habitants de La Chapelle.

Le renouvellement du bureau se fera en début d'année sans qu'il n'y ait malheureusement d'assemblée.

Le bureau constitué de ces membres actifs ont un rôle bien précis dans l'organisation de l'association :

- Président : Guillet Cyril.
- Secrétaire : Dard Bruno, Raffin Nicolas.
- Trésorier : Naulleau Johnny
- Restauration : Babarit Sylvie, Oiry Guillaume, Rigaleau Jean-Paul, Duguay Jean-Bernard, Prouteau Jean-Pierre.
- Boisson : Guillet Nicolas / Revaud Fabrice / Chatry Michel.
- Matériel et logistique : Chatry Michel / Prouteau Jean-Pierre.

Sachez que nous sommes prêts à vous accueillir au sein de notre bureau si vous le souhaitez pour nous aider à avancer dans nos démarches d'animations.

Nous tenions à remercier pour toutes ces années passées en tant que Trésorier, Yannick Hermouet et lui souhaitons bonne route dans la continuité de ses activités dans le monde associatif.

Le Bureau

## ❖ Clopin clopant

L'association Clopin-Clopant organise des marches collectives. Les personnes qui le souhaitent peuvent participer aux randonnées. Le point de rassemblement avant les départs est devant La Petite Chapelle à 14h, excepté pour les journées prendre contact avec un membre de l'association. Le transport est organisé selon les véhicules disponibles.

Les circuits prévus ne sont pas impératifs et pourront être adaptés aux souhaits des randonneurs ou modifiés en fonction des conditions météo.

Pas d'inscription préalable, ni participation financière. Une simple cagnotte est à votre disposition pour couvrir les frais du pot de l'amitié que nous avons coutume de partager à la fin de chaque randonnée.

Nos balades en campagne sont ouvertes à tous : jeunes, marcheurs confirmés ou simples promeneurs.

Pour cette rentrée, la Covid nous a privé de belles balades, mais nous espérons qu'elles se réaliseront en 2021.

Programme des randonnées 2021 :

- 17 janvier : St Hilaire la Forêt
- 14 février : Brem sur Mer
- 14 mars : Saint Gervais
- 18 avril : Journée à Sainte Gemme la Plaine
- 9 mai : Journée à La Baule
- 26 juin : Pique-nique à l'étang
- 14 juillet : Sardinades à l'étang



### Contact :

Jean-Claude ARGANO  
(Responsable)  
02.51.98.64.59



### Contact :

Cyril GUILLET (Président) :  
07-89-21-95-74  
Michel CHATRY (demande  
de matériel) :  
06.84.14.17.21



# Vie associative

## ❖ Union Sportive St Etienne, Palluau et La Chapelle-Palluau

En ce début de saison 2020/2021, le conseil d'administration a voté la nomination de deux nouveaux coprésidents : Sylvain JAUNET et Marc GUILLET en lieu et place de Mr Dominique THOUZEAU que nous remercions pour ces 5 années de présidence.

Pour cette nouvelle saison, un groupement de jeunes a été créé par les clubs de l'USSEPLCP et l'ESPM (St Paul mont Penit - Maché) pour les catégories U13 et U15 tous en gardant une entente entre les 2 clubs pour la catégorie U11. Pour les catégories U6 à U9, chaque club reste autonome, tout en travaillant ensemble pour anticiper les années futures.

Dans le but de créer une structure organisée au niveau sportif pour nos jeunes joueurs, et afin de les fidéliser au sein du groupement, nous avons engagé un éducateur salarié en la personne de Mr Adrien DUCHESNE qui habite Aizenay.

Pour les séniors, notre entraîneur Mickaël DELPIERRE continue à gérer le groupe. Cette année nous aurons 2 équipes : L'équipe A évoluera en D3 et l'équipe B évoluera en D5 en entente avec le club de Falleron - Froidfond. Nous avons également une équipe loisirs qui elle joue le vendredi soir à St Etienne du Bois.

Au niveau de l'arbitrage, Pascal THIERY a souhaité arrêté sa carrière au sifflet, nous le remercions pour ces années en tant qu'arbitre au sein du club. Marc Guillet, quant à lui, continue à officier au niveau D4 au centre et D1 à la touche.

Nous remercions tous les bénévoles du club pour leur engagement et leur aide : conseil d'administration, dirigeants jeunes et seniors, barmans, traceurs des terrains, notre arbitre, les supporters qui suivent les équipes le week-end, les sponsors et les communes de la Chapelle Palluau, Grand'Landes, Palluau et St Etienne Du Bois pour leur investissement au niveau des terrains et leur aide financière.

Le club accueille toujours les personnes qui souhaitent venir jouer cette saison pour toutes les catégories de U6 à Loisirs. Si vous souhaitez nous rejoindre, merci de prendre contact aux coordonnées ci-dessus.



### Contact :

- Notre Secrétaire :  
Mme Emmanuelle FRADET : 06 80 28 63 06
- Les Co-Président :  
Mr Sylvain JAUNET : 06 80 14 80 68  
Mr Marc GUILLET : 06 22 50 49 09

## ❖ Chorale St Pierre

L'hiver dernier, le premier confinement a interrompu brutalement les répétitions. Au printemps, toutes les manifestations auxquelles l'association devait participer ont été supprimées. A la fin de l'été, après les vacances, le bureau a décidé de reporter la rentrée éventuelle au mois de janvier 2021 si les conditions le permettaient, car les contraintes sanitaires auraient été trop difficiles à respecter. A l'automne, est arrivé le deuxième confinement...

Le bilan des activités pour 2020 est donc vite fait ! Que nous réserve 2021 ? La Chorale pourra-t-elle redémarrer en janvier ou un peu plus tard ? Dieu seul le sait ! On peut toujours l'espérer.

Bonne année et bonne santé à tous !

### Les membres du bureau

**NEAU**  
Georgette  
Présidente  
Aizenay



**MONTASSIER**  
Madeleine  
Vice-présidente  
St Etienne



**DANIEAU**  
Paul  
Chef de chœur  
Palluau



**RENAUDINEAU**  
Renée  
Trésorière  
La Chapelle



**OSWALD**  
Jean-Paul  
Secrétaire  
La Chapelle



**OIRY**  
Thérèse  
Membre  
La Chapelle



**JAUNET**  
Gérard  
Membre  
St Etienne



**ROUSSEAU**  
Ernest  
Membre  
La Chapelle



### Contact :

Georgette NEAU (Présidente)  
06.85.16.92.98  
georgette.neau@orange.fr



# Vie associative

## ❖ UNC - AFN - Soldat de France de La Chapelle-Palluau

Au cours de cette année 2020, nous nous sommes réunis le 1er Février pour notre assemblée générale.

Notre concours de belote du 7 Mars a réuni une quarantaine d'équipes. Un bon moment de convivialité.

Le 8 Mai et le 11 Novembre, nous nous sommes retrouvés en comité restreint au monument aux morts, en présence de Mr le Maire, pour rendre hommage à nos soldats disparus pendant les différentes guerres.

Notre section regroupe actuellement 24 adhérents.

9 AFN - 3 Veuves - 2 Opex - 10 Soldats de France.

La pérennité est assurée par les nouvelles générations.

C'est pour cela que nous lançons un appel à tous ceux qui ont porté l'uniforme de notre Armée au titre du service militaire ou National, appelés du contingent, Militaires d'active et réservistes, gendarmes, policiers.

Venez-nous rejoindre pour vaincre l'oubli par le Devoir de Mémoire envers les générations passées.



### Le bureau se compose de :

- Président : Bernard Pellé
- Secrétaire: Bernard Paquereau
- Trésorier : Gilles Pellé

### Contact :

Bernard PAQUEREAU :  
06-11-10-55-72

Le président, Bernard PELLÉ

## ❖ Tempo Musique – cours de musique

Cette association a pour objet la lecture musicale et l'apprentissage de la technique instrumentale.

35 élèves sont inscrits à L'Atelier Musical Tempo cette année, dont 10 à la guitare, 13 au piano, 10 à la batterie et 2 à l'accordéon.

Les plus jeunes ont 7 ans et 7 adultes bénéficient des apprentissages musicaux.

Les cours se déroulent chaque semaine (sauf pendant les vacances scolaires) à raison d'1/2h par cours ; à l'ancienne mairie pour le piano et l'accordéon, et à l'Anjournière pour les cours de batterie et guitare.

Une classe-orchestre sera organisée pendant les vacances d'hiver du 20 février au 8 mars 2021 où les élèves les plus expérimentés pourront jouer en groupe. L'audition des élèves aura lieu le samedi 12 juin 2021 à partir de 16h.

### Le bureau est composé par :

Patricia Bazelis (présidente), Viviane Moitié (secrétaire), Nicole Baert (trésorière) Sandrine Rabiller (adjointe) ; Eve Bouclainville, Nathalie Le Ribler, Patrick Bazelis (membres)

Musicalement vôtre

Préinscriptions en Juin et inscriptions en Septembre



### Contact :

Patricia BAZELIS (Président)  
06.65.37.19.03  
ateliermusicaltempo85@gmail.com  
Page Facebook : Tempo musique  
(école de musique)



# Vie associative

## ❖ La Chapelloise, société de chasse

Comme beaucoup d'associations sur la commune, cette année la société de chasse n'a pas pu réaliser ses deux manifestations (La pêche à la truite et le ball-trap). Pour l'année 2020 les chasseurs espèrent vous retrouver au bord de l'eau pour la pêche à la truite le 3 Avril 2021 ou au Ball-trap le 17 juillet 2021.

Aujourd'hui la chasse est régulièrement montrée du doigt, mais qui sommes-nous et quel est notre rôle sur la commune.

La société de chasse a été fondée en 1934 sous le nom de société de chasse communale, la Chapelloise, ce qui en fait une des associations les plus anciennes de la commune.

Aujourd'hui elle compte 22 adhérents qui ont entre 20 et 70 ans.

La chasse a évolué depuis quelques années avec le monde moderne, la société doit régulièrement se remettre en cause et doit adapter la chasse en fonction de plusieurs paramètres : le partage de la campagne, les cultures, l'environnement, l'habitat des espèces. Pour cela, elle gère et respecte avec le plus grand sérieux la présence sur son territoire des gibiers sédentaires et de passage.

La chasse est réglementée, et chacun participe à maintenir l'équilibre des populations animales en surveillant leurs évolutions ce qui est le cas pour exemple des chevreuils et des sangliers. Les prélèvements de ceux-ci ne sont autorisés qu'en battues, avec des règles bien précises appliquées sous sa responsabilité, des consignes de chasse sont systématiquement indiquées à tous les participants.

La régulation permet de limiter les dégâts causés aux récoltes et également de limiter les risques de collisions sur nos routes de plus en plus fréquentées.

Les chasseurs jouent un rôle important également sur le prélèvement des animaux classés nuisibles, tels que les renards, les pies, les ragondins, les rats musqués.



### Contact :

Freddy RABAUD (Président)

06.37.96.45.49

chasse.lachapelloise@orange.fr

### Bureaux :

- Président : Freddy Rabaud
- Vice-Président : Jacques Favreau
- Trésorier : Frédéric Lambert
- Trésorier Adjoint : Luc Giraudeau
- Secrétaire : Maxime Guilbaud
- Secrétaire : Fabrice Revaud



## ❖ Un Salon du livre à la Chapelle-Palluau ?

Certains pensent qu'au milieu des champs, ce n'est pas utile d'installer des tables avec des histoires en papier. C'est oublier que dans notre pays de Palluau et désormais Vie et Boulogne foisonnent des médiathèques et des bénévoles qui œuvrent toutes les semaines pour présenter aux lecteurs des œuvres bien rangées dans les étagères, en toute convivialité et bientôt gratuitement. Un salon, c'est autre chose. Ce n'est pas pompeux comme on le pense souvent. C'est l'occasion de rencontrer des hommes et des femmes en chair et en os qui vont vous inviter à découvrir leur histoire : celle qu'ils ont imaginée ou vécue - pendant de longues heures, voire des mois ou des années à taper sur un clavier d'ordinateur.

Le 27 et 28 mars prochain, nous espérons pouvoir ouvrir les portes d'un 1er salon chapellois et vous offrir également une nocturne où la poésie sera reine. Ce sera l'occasion d'étreindre la scène en lecture !

Seront invitées des maisons d'éditions connues localement et quelques-unes sortant des frontières de la Vendée. Chacune de ces maisons inviteront leurs auteur(es). Et puis pas de livre sans correction, sans reliure, sans calligraphie, sans ateliers d'écriture : ces alliés du livre souvent méconnus seront également présents dans la nouvelle salle A'Capella.

Toutes les conditions sanitaires seront mise en œuvre pour un accueil sécurisé. Suspens pour le baptême du très long bar de la salle - entre café et boissons - où l'on se rassemble bien sûr si souvent pour parler, rire et passer un bon moment !

Carole Manceau - Christophe Bregaint



### Contact :

salonlachapellepalluau@gmail.com

### Date à retenir :

Entrée libre - Salle A'Capella  
27 et 28 mars 2021



# Communauté de Communes

## > Habitat - Un dispositif d'aide pour tous

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de Communes met en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), couplée à une Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH), afin de vous accompagner dans votre projet d'amélioration de votre logement.

Le Guichet Unique de l'Habitat de la Communauté de Communes propose un conseil technique et administratif gratuit ainsi que des aides financières pour vous accompagner dans la réalisation de travaux dans votre habitation. Le dispositif concerne notamment :

### > Les économies d'énergie

Isolation, chauffage, ouvertures, production d'eau chaude, ventilation... Vous pouvez bénéficier d'une aide pour les travaux visant l'amélioration thermique de votre habitation, quelle que soit votre situation (propriétaire ou locataire, revenus modestes ou non...). Un point sur vos dépenses énergétiques sera réalisé afin de définir un projet cohérent, au plus près de vos attentes et vos besoins.

### > L'adaptation des logements

Vous avez plus de 60 ans ou êtes en situation de handicap ? Des aides (sous condition de ressources) existent pour adapter votre logement et faciliter votre quotidien : douche à l'italienne, volets électriques, WC surélevés, élargissement de portes, monte-escalier, cheminements extérieurs... Une visite-conseil à domicile est proposée.

### > Les logements locatifs

Vous pouvez bénéficier de subventions et d'avantages fiscaux dans le cadre de l'amélioration d'un logement locatif (existant ou en vue de le louer à l'année), qu'il s'agisse de simples travaux énergétiques ou d'une rénovation globale.



## RENSEIGNEZ-VOUS !

### Permanences (sans rendez-vous)

LE POIRE SUR VIE (Communauté de Communes)

1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 14h à 16h

PALLUAU (Espace France Service)

2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 14h à 16h

AIZENAY (Centre social « Mosaïque »)

3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 14h à 16h

### ou contactez

#### HATEIS HABITAT

Mme Marine PERCHEC

7 impasse Thalès - 85000 La Roche sur Yon

Tél. 02 51 36 82 63

marine.perchec@hateis.fr

# Vie sociale et pratique

## > Dépôts sauvages

Il n'y a pas que les océans qui sont pollués !!

Même notre campagne est victime de l'incivilité d'orduriers qui, sans aucun respect de l'environnement, jettent à tout va leurs déchets...

Pour preuve, cette photo montrant le volume de canettes, paquets de cigarettes, bouteilles en verre et autres débris ramassés par nos agents dans les fossés bordant la route de la Brunière.

Sans compter tous ces fainéants qui déposent, aux pieds des bornes des points d'apport volontaire, leurs bouteilles de verres plutôt que de les mettre dans le container approprié quand ce n'est pas d'autres objets qui n'ont pas leur place ici...

Pour rappel, l'ensemble des déchetteries de la communauté de communes est accessible à tous, sans limite de passage. Et les horaires seront élargis dès le 4 janvier 2021 pour permettre à chacun de venir déposer leurs encombrants ou autres déchets...



# Vie sociale et pratique

## ➤ Personnes âgées, fragilisées et/ou handicapées

Cette année, afin de parer aux risques d'un éventuel épisode épidémique ou caniculaire, la ville de La Chapelle-Palluau élabore un plan de prévention à destination des personnes âgées, fragilisées et/ou handicapées, en conformité avec la loi 2004-626 du 30 Juin 2004.

La mairie a mis en place un service d'information et de recensement des personnes isolées ou fragiles.

Un registre sera tenu à jour. Les informations du registre sont strictement confidentielles et protégées conformément aux règles de recueil informatisé des données personnelles.

En cas de nouveau confinement ou en cas de forte chaleur, seules les personnes identifiées dans le cadre du recensement seront contactées par les services municipaux.

Incitez vos proches à remplir le bulletin d'inscription. Il est disponible en mairie et sur le site internet.

## ➤ Ligue contre le cancer

La Ligue contre le Cancer de la Vendée dispose d'une antenne à Bellevigny.

La Ligue Nationale contre le Cancer est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1918 et reconnue d'utilité publique en 1920, décentralisée sur 103 Comités Départementaux dont celui de la Vendée.

En 2019, 9240 adhérents / 250 bénévoles / 6 salariés ETP / 12 antennes constituent les chiffres clés de notre Comité Départemental, lequel œuvre sur tous les fronts de la maladie à travers les missions suivantes :

- *Le financement de **La Recherche** en cancérologie (350 000 €)*

- *L'accompagnement auprès des personnes malades et leurs proches (280 000 € pris en charge par le Comité) pour :*

- des soins de support: le soutien psychologique, des soins socio-esthétiques, la prise en charge des problèmes diététiques, des séances d'Activité Physique Adaptée dispensées par Siel Bleu dans les 12 antennes du département.

- des activités bien-être permettant de rompre l'isolement, d'échanger dans un esprit de convivialité par la sophrologie, yoga, pilates, relaxation-méditation, autohypnose, art-thérapie, sonothérapie ...

- *La prévention en milieu scolaire* (dont la lutte contre le tabac) et *la promotion du dépistage* (133 000 €) ;

- *la visite aux malades* en établissement hospitalier, voire à domicile, par des bénévoles formés à l'écoute.

Je suis malade, je suis un proche et je souhaite être accompagné par La Ligue :

- contactez Le Comité Départemental 02.51.44.63.28 - [cd85@ligue-cancer.net](mailto:cd85@ligue-cancer.net)

ou

- votre antenne Vie et Boulogne à Bellevigny : 02.51.41.08.48 / 02.51.41.32.46

Vous désirez rejoindre l'équipe des bénévoles de votre secteur ou organiser une manifestation artistique, sportive au profit de La Ligue ?

Contactez :

- Madame Lydia Cadoret, référente de l'antenne Vie et Boulogne : 06.63.22.22.86
- Monsieur Patrice Gillaizeau : 06.88.26.25.10
- Madame Martine Remaud : 06.65.04.82.60

« Restons mobilisés pour les personnes malades, plus fragiles que jamais »

PLAN Canicule et Epidémie  
DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF  
(Plans à l'article L. 111-6-4 du Code de l'Action Sociale et des Familiales)  
- À retourner à la mairie, 1 rue de l'Écluse, 85179 La Chapelle-Palluau -

RUBRIQUE 1 (12)  
Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Sexe : .....  
RUBRIQUE 2 (13)  
RUBRIQUE 3 (14)



# Mémento

## Mairie



1, rue de l'École  
85670 LA CHAPELLE-PALLUAU

Le secrétariat de la mairie est ouvert

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et  
de 14h00 à 17h30

Ainsi que le samedi de 9h00 à 12h30

Tel : 02.51.98.51.08

Mail : [mairie-lachapelle-palluau@wandoo.fr](mailto:mairie-lachapelle-palluau@wandoo.fr)



[www.lachapellepalluau.fr](http://www.lachapellepalluau.fr)

Facebook : Ville de La Chapelle-Palluau



## La Bibliothèque



Ouverture :

Le mercredi de 10h30 à 12h30

Et le samedi de 10h00 à 12h00



Un accès WIFI gratuit et ouvert à tous est  
à votre disposition dans les médiathèques  
du réseau Communautaire.

Plus de renseignements à la médiathèque  
de la Chapelle-Palluau.

**Aléop** Région  
PAYS  
de la  
LOIRE



Transport scolaire

02-51-44-76-10 ou [aleop85@paysdelaloire.fr](mailto:aleop85@paysdelaloire.fr)

Rappel : Tous les élèves utilisant les  
transports scolaires Aléop doivent porter leur  
gilet vert fluorescent



Service Environnement :

Ordures ménagères et sacs jaunes :

02-51-31-67-33

Déchetteries de la Communauté de Communes

Ouvertures selon lieu de dépôt, consulter le  
site internet de la CCVB

Service Instructeur, droit des sols :

02-51-31-68-35

Relais des assistantes maternelles :

02-51-31-93-18



## Maison de Services Au Public

26 rue Georges Clemenceau,

85670 Palluau

Ouverture du mardi au vendredi :

9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30

Le samedi : 9h00 à 12h30

[msap@vietboulogne.fr](mailto:msap@vietboulogne.fr)

02-51-98-51-21

Différents services : La Poste, Mission Locale,

Tremplin-Acemus, CAF, STGS-Vendée Eau,

Défenseur des droits, Conciliateur de justice,

Conseil Départemental, Pôle Emploi

Sur permanence ou sur rendez-vous !



Rétrospective des travaux de l'Espace A'Capella

